

Commune de SAINT LAMBERT DES BOIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 NOVEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le 27 novembre à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LE METAYER, Maire.

Présents: Mesdames : D.TACYNIAK

Messieurs : B.GUEGUEN, P.GUIBERT, C. LE VAILLANT, S.JUDEL
formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : S.DEFONTAINE donnant pouvoir à JP. Le Métayer, S.ANGLARS donnant pouvoir à S. JUDEL, J. FLAMENT donnant pouvoir à D. TACYNIAK, B. COLIN donnant pouvoir à Ph. GUIBERT

A été nommé secrétaire : Ph. GUIBERT

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2013.5.1 : Demande de subvention pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude des réseaux EU du bourg de Saint Lambert des Bois.

Le maire expose au conseil,

- Qu'à l'issue de la mise en concurrence pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de collecte des eaux usées effectuée en août dernier, la candidature du SIAHVVY a été retenue.
- Le montant du marché s'élève à 33 200€ HT.
- Qu'il propose que la commune de Saint Lambert sollicite auprès de l'Agence de l'Eau, le Conseil Général des Yvelines et la Région Ile de France, une demande de subvention pour cette mission au maximum du taux autorisé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- AUTORISE le maire à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Général des Yvelines et de la Région Ile de France, une demande de subvention pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude des réseaux EU du bourg de Saint Lambert des Bois au maximum du taux autorisé.

Vote : Oui : 10 Non : 0 Abstention : 0

DELIBERATION 2013.5.2 : APPROBATION DE L'ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES AU SIEED

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-5

Vu la délibération 2013-24 du SYROM de la Région de Dreux en date du 2 juillet 2013, ayant pour objet la dissolution du SYROM de la Région de Dreux au 31 décembre 2013,

Vu les délibérations des communes de Boutigny-Prouais, Havelu et Saint Lubin de la Haye, des 10 juillet 2013, 12 et 13 septembre 2013, demandant leur adhésion au SIEED au 31 décembre 2013,

Vu la délibération 2013-26 en date du 7 octobre 2013 du comité syndical du SIEED acceptant l'adhésion de ces trois communes au SIEED à compter du 31 décembre 2013,

Vu la notification du SIEED en date du 8 octobre 2013, parvenue le 10 Octobre en mairie de Saint Lambert des Bois concernant la délibération 2013-26 en date du 7 octobre 2013,

Considérant que le conseil municipal de chaque commune adhérente du SIEED ou le conseil communautaire des collectivités adhérentes du SIEED disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SIEED,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

-ACCEPTE l'adhésion des communes de BOUTIGNY-PROUAIS, HAVELU et SAINT LUBIN DE LA HAYE au SIEED OY à compter du 31 décembre 2013.

Vote : Oui : 10 Non : 0 Abstention 0

PORTER A CONNAISSANCE

1. RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION :

- Espaces Naturels Sensibles :

Propriété Clos St Lambert, Route de la Madeleine pour 550 000€ (DDM 04.11.2013)

- Droit urbain renforcé :

Propriété SCI PLKJ, rue des champs pour 405 000€ (DDM 07.11.2013)

2. REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Il est donné lecture au conseil de la lettre adressée à l'Inspection Académique sur l'aménagement de rythmes scolaires.

« Monsieur le Directeur,

Après concertation avec l'ensemble des acteurs et des parents d'élèves, la commune de Saint Lambert a arrêté les modalités horaires suivantes pour la rentrée 2014 :

- Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 9h00-12h00/14h00-16h30

- Mercredi : 9h00/12h00 : les Activités Pédagogiques Complémentaires se dérouleront de 11h00 à 12h00 soit 1heure par semaine pendant 36 semaines.

Il n'est pas autrement dérogé aux services périscolaires actuellement mis en place à savoir :

- Garderie du matin : 8h00-9h00
- Garderie du soir : 16h30-18h30
- Etudes surveillées les lundis et jeudis : 17h00-18h00 »

QUESTIONS DIVERSES

D. TACYNIAK souhaite que le SIAVY, concernant le collecteur général, nous fournisse une étude comparative avec chiffrage, des couts de maintenance et travaux , entre l'ancien projet des pompes de relevage et la station d'épuration proposée.

L'insatisfaction du manque de transports en commun pour notre municipalité est toujours récurrente, la solution passera peut être par un tour de table réunissant la Région, le STIF et le CCHVC.

S.JUDEL a rencontré Monsieur LAUGIER, le Maire de Montigny, ce dernier ne voit pas d'inconvénient à ce que le lycée DESCARTES devienne notre lycée de secteur.

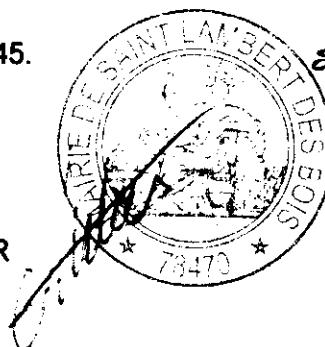
J.P. Le METAYER encourage les élèves et les professeurs de notre école à participer au concours des dessins d'enfants organisé par le SIEED. Ce concours se terminera fin mai 2014, et il est doté pour les gagnants d'une visite du SIDOMPE.

Notre correspondante au SIEED est Madame De Mecquemen tel : 01 34 86 65 49

Ph. GUIBERT nous présente la tarification 2014 de l'activité piscine du SIVOM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.

Le Maire
J.P. LE METAYER



*Saint Lambert
des Bois
le 27 novembre
2013*